

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la 87^e assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 25 mai 2016, à la salle A-1715.

Suspension indéfinie de la résolution CFSPD-2012-2013-538 du 27 mars 2013

Résolution CFSPD-2015-2016-644

ATTENDU la résolution CFSPD-2012-2013-533 du 30 janvier 2013 sur la reconnaissance des écoles d'été de la Faculté de science politique et de droit;

ATTENDU la résolution CFSPD-2012-2013-538 du 27 mars 2013 portant sur la gratuité des écoles d'été pour les étudiantes et étudiants de l'UQAM;

ATTENDU la résolution CFSPD-2015-2016-622 du 25 novembre 2015, qui dispense les écoles d'été de l'année universitaire 2016-2017 de l'application de la résolution CFSPD-2012-2013-538 du 27 mars 2013;

ATTENDU que la Faculté de science politique et de droit se doit d'adopter une politique exhaustive concernant l'organisation des écoles d'été;

ATTENDU le format particulier des écoles d'été, qui requièrent des frais supplémentaires d'organisation, notamment pour l'invitation de conférenciers externes;

ATTENDU que les écoles d'été doivent impérativement s'autofinancer;

ATTENDU que la source principale de financement des écoles d'été est présentement constituée par les frais d'inscription supplémentaires;

ATTENDU que les frais d'inscription supplémentaires pour les écoles d'été ont été diminués de 20 % en deux ans;

ATTENDU qu'au vu de l'expérience des écoles d'été de la Faculté, il n'est pas possible de suspendre les frais d'inscription et d'assurer l'autofinancement des écoles d'été;

ATTENDU qu'il est indispensable d'avoir un plan financier pour les écoles d'été avant d'adopter une politique facultaire exhaustive sur les écoles d'été;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, appuyé par monsieur Alejandro Lorite Escorihuela, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

SUSPENDRE indéfiniment l'application de l'exigence de gratuité des écoles d'été pour les étudiantes et étudiants de l'UQAM et des étudiantes et étudiants inscrites, inscrits aux écoles d'été au travers des accords CREPUQ;

ENCOURAGE le Décanat à poursuivre ses efforts en vue de continuer la diminution des frais d'inscription supplémentaires pour les étudiantes, étudiants de l'UQAM;

DEMANDE au Décanat de faire rapport chaque année au Conseil académique sur les budgets et le financement des écoles d'été;

DEMANDE au Décanat de préparer un projet de politique facultaire sur les écoles d'été, en consultation avec les deux Départements et l'Institut d'études internationales, et de le soumettre pour approbation au Comité des études d'ici au 16 septembre 2016;

DEMANDE au vice-doyen aux études de soumettre le projet de politique facultaire adopté par le Comité des études au Conseil facultaire pour adoption.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 6
Contre : 7
Abstentions : 2

COPIE CONFORME
Montréal, 25 mai 2016

Hugo Cyr
Doyen